



# Feuille de route pour l'agriculture

2022 - 2027



# Sommaire

<b>I. État des lieux succinct de la ferme Vienne</b> .....	<b>5</b>
- Une polyculture dominante mais en diminution au profit des grandes cultures .....	6
- L'économie agricole .....	7
- La viabilité agricole .....	7
- L'agriculture et sa relation au territoire .....	8
- L'agriculture et l'environnement .....	9
- Synthèse .....	10
<b>II. Les éléments de cadrage</b> .....	<b>11</b>
- Le cadre juridique .....	11
- Les ressources .....	12
- Budget 2022 - Agriculture .....	12
<b>III. La stratégie du Département</b> .....	<b>13</b>
- La gouvernance de la feuille de route .....	13
- Objectifs du Département .....	14
- Les axes d'intervention .....	14
<b>IV. Axe 1 : Pour une alimentation durable et locale</b> .....	<b>15</b>
- Amplifier l'alimentation durable et locale et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective .....	16
- Soutenir l'activité de circuits courts en vente directe et encourager son augmentation .....	19
- Participer à une approche territoriale de l'alimentation durable et locale .....	20
- Promouvoir les produits locaux auprès du grand public .....	21
<b>V. Axe 2 : Pour le maintien et le développement des structures et des filières de proximité</b> .....	<b>23</b>
- Soutenir les filières et activités agricoles à valeur ajoutée économique .....	24
- Aider les agriculteurs en difficulté .....	28
- Contribuer à la compréhension des enjeux agricoles par la population .....	29
<b>VI. Axe 3 : Pour un outil foncier de travail performant</b> .....	<b>31</b>
- Mener l'AFAGE de Saint-Martin-la-Pallu .....	33
- Réaliser l'AFAGE liée à la déviation de la N147 à Lussac-Les-Châteaux ..	34
- Proposer un aménagement foncier sur le périmètre de captage de Fleury et de la Jallière.....	35
- Faciliter la restructuration foncière forestière .....	36
<b>VII. Axe 4 : Pour la lutte et l'adaptation au changement climatique en agriculture</b> ..	<b>38</b>
- Animer une dynamique départementale pour le miscanthus .....	40
- Accompagner la transition climatique agricole .....	41
<b>VIII. Synthèse financière</b> .....	<b>42</b>



# I. État des lieux succinct de la ferme Vienne



La Surface Agricole Utile (SAU)  
totale en Vienne est de **471 114 ha**

## 5 734 € / l'hectare

est le prix moyen  
des terres agricoles en Vienne

## 67 %

du territoire est composé  
de surfaces agricoles.  
L'agriculture façonne  
le paysage de la Vienne.

### Surface utilisée

 49% Céréales	 4% Fourrage annuel
 17% Oléagineux	 1% Maraîchage
 1% Protéagineux	 4% Jachères
 17% Prairies temporaires	 8% Surface toujours en herbe

### Évolution des cheptels entre 2012-2018

 -20% bovins laitiers  
-9% bovins allaitants

 -20% porcins

 -12% caprins

 -10% ovins



**23,5 %**  
élevage



**61 %**  
production  
végétale



**14,3 %**  
polyculture  
élevage



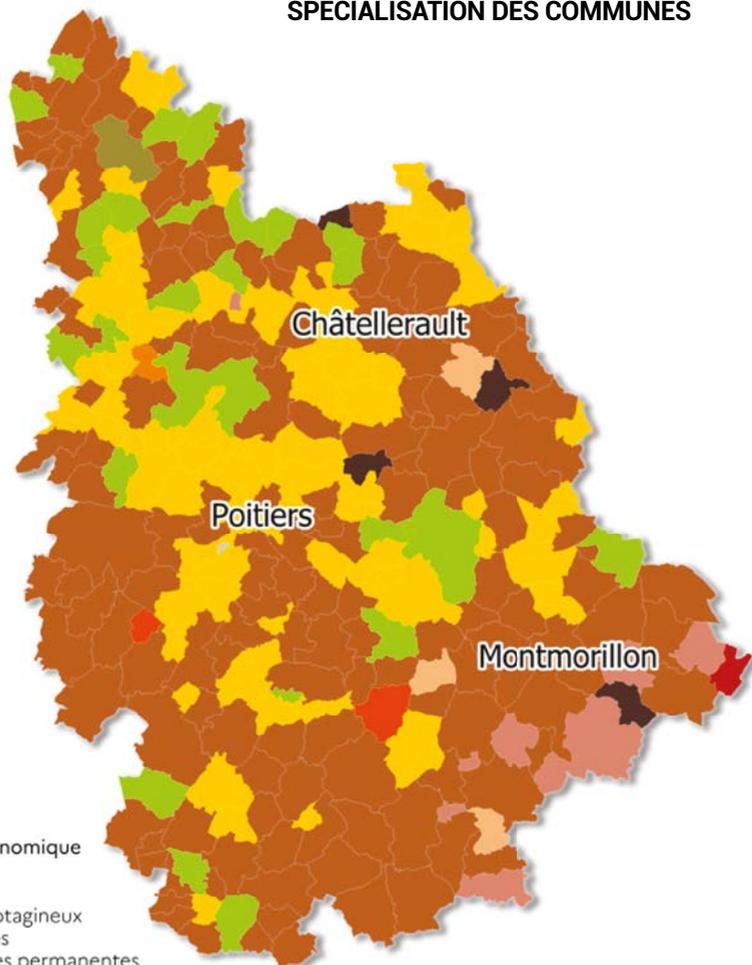
**248**  
élevages équins  
sur le territoire



**69**  
centres équestres

## Une polyculture dominante mais en diminution au profit des grandes cultures

### SPÉCIALISATION DES COMMUNES



Orientation technico-économique des communes

- Céréales et/ou oléoprotagineux
- Autres grandes cultures
- Fruits ou autres cultures permanentes
- Légumes et champignons
- Fleurs et/ou horticulture diverse
- Viticulture
- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixte
- Ovins ou caprins
- Equidés et/ou autres herbivores
- Porcins
- Volailles
- Combinaison de granivores (porcins, volailles)
- Polyculture et/ou polyélevage
- Sans exploitation

## L'économie agricole

Des filières économiques diversifiées mais une relativement faible valeur ajoutée et une forte dépendance à la PAC.

La Vienne compte  
**4 054 exploitations**  
agricoles en 2020



**3%**  
Part des emplois  
dans le secteur de l'agriculture

**5 700** c'est le nombre d'emploi  
en équivalent temps plein  
pour l'ensemble des exploitations  
agricoles en 2020

**80%** des exploitations  
bénéficient d'aides de la PAC



Entre 2011 et 2017,  
la part des exploitations engagées  
dans l'agriculture biologique  
est passée de **4,5% à 9,7%**

**8,7%** de la Surface Agricole Utile  
est en agriculture biologique  
soit 40 834 ha (observatoire régional  
de l'agriculture biologique 2019)

## La viabilité agricole

Des exploitations agricoles de plus en plus grandes et des difficultés de transmission.

**150 familles**  
du milieu agricole  
bénéficient du RSA

**26,3%** des chefs  
d'exploitations, coexploitants  
et associés actifs ont 60 ans et plus

**24,5%** des installations  
ont été aidées en 2017



**350** départs à la retraite  
pour **100** installations  
d'exploitations agricoles

La production économique de biens  
agricoles s'établit à **1 440€/ha**  
de SAU (hors subvention) en 2015

La SAU moyenne  
par exploitation est de 116 ha  
en 2020 **+27% en 10 ans**

## L'agriculture et sa relation au territoire

Une agriculture qui tend de plus en plus vers le durable et le local avec des marges de progrès.

**140**

centrales photovoltaïques  
ont été installées sur des bâtiments  
agricoles en 2017

Les produits de l'agriculture,  
de la sylviculture et de la pêche  
représentent **2,05%**  
des exportations du département  
(datagouv 2016-2017)

**8%**

des exploitations  
pratiquent la vente directe  
(Agreste 2010)

**527**

fermes biologiques  
sont présentes  
sur le département  
de la Vienne



Partage de Matériel Agricole  
entre exploitants 100 CUMA  
(Coopératives d'Utilisation du matériel agricole)

**40 834 ha**

en agriculture biologique  
soit 8,7% de la SAU  
de la Vienne



**38 entreprises**

du secteur agricole  
adhèrent à la marque Poitou



## L'agriculture et l'environnement

Un fort impact sur la biodiversité et l'environnement, cependant des dynamiques agroenvironnementales se développent pour réduire cet impact.

**88%**

du département  
est classé en zone vulnérable  
pour le nitrate

**36%**

des émissions  
de gaz à effet de serre  
proviennent de l'agriculture



**8**

zones de protection spéciale  
(Directive Oiseaux)

**57%**

des prélèvements  
sur le bassin du Clain  
sont destinés à l'agriculture

**25 km**

de ripisylves 506 km de haies  
engagées en Mesures  
Agro-Environnementales  
et Climatiques (MAEC)

**25%** des exploitations

du département sont irriguées  
dont 17% sont des élevages



## Synthèse

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
Augmentation de la part des exploitations vendant en circuit-court (+4,8% entre 2010 et 2020)	Diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants
Plateforme Agrilocal86 qui met en relation des productions et des restaurations collectives publiques	Deux tiers de la surface agricole en Vienne consacrés aux céréales, oléagineux et protéagineux
Augmentation des exploitations en agriculture biologique	Agrandissement des exploitations (+ 27 % en 10 ans)
Dynamiques collectives agricoles sur les énergies renouvelables (Vienne agri Métha, Agrisoleil)	
<b>OPPORTUNITÉS</b>	<b>MENACES</b>
Augmentation des exploitations maraîchères	Augmentation de la part des chefs d'exploitations, co-exploitants et associés actifs ayant plus de 60 ans
PAC 2023-2027 : le 1 <sup>er</sup> pilier de la PAC permet aux agriculteurs qui en font la demande de bénéficier d'une aide aux revenus	Des pressions agricoles sur la ressource en eau (qualité et quantité)
PAC 2023-2027 : une aide couplée pour le maraîchage sera ajoutée pour soutenir les exploitations de 3 ha maximum	PAC 2023-2027 : les aides au maintien pour l'agriculture biologique ne seront pas reconduites

## II. Les éléments de cadrage

### Le cadre juridique

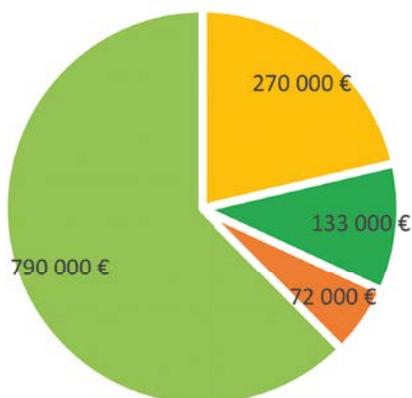
Le Département doit agir dans le cadre de ses compétences en agriculture et sylviculture, qui sont :

- **l'aménagement foncier** (compétence obligatoire) : le Département est la seule collectivité à pouvoir mobiliser un ensemble d'outils juridiques pour restructurer le foncier ;
- **la participation** à la veille sanitaire par l'intermédiaire des laboratoires d'analyses départementaux (compétence obligatoire) ;
- **des aides économiques** agricoles facultatives.  
Ces aides doivent être :
  - Prévues dans le plan de développement rural régional ou dans un autre régime d'aides notifié ou exempté de notification,
  - Être formalisées par convention avec la Région,
  - Être en complémentarité avec la Région,
- **les aides économiques** ainsi attribuées par le Département sont les suivantes :
  - Le co-financement d'aides en investissement aux agriculteurs dans le cadre du PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptabilité des Exploitations Agricoles),
  - Les aides en fonctionnement aux organismes agricoles ;
- **la mobilisation d'autres compétences départementales** : tourisme, collèges, eau, espaces naturels sensibles, solidarité territoriale (aide aux collectivités).

## Les ressources

Le Département de la Vienne dédie à l'agriculture et à la forêt un budget annuel de l'ordre de 1,2 M€ net (hors recettes). Il mobilise également environ 5 équivalents temps plein en interne pour l'agriculture et la forêt, principalement en aménagement foncier (soit près de 230 000€/an de masse salariale hors frais généraux). De plus, l'intervention du Département est dès que possible démultipliée par mutualisation (par exemple via le syndicat Qualyse dont sont membres plusieurs Départements) et par co-financements notamment européens.

## Budget 2022 - Agriculture



- Budget 2021 Agriculture
- Investissement maitrise d'ouvrage (aménagement foncier)
- Investissement subventions PCAE
- Fonctionnement maitrise d'ouvrage (Agrilocal86 principalement)
- Fonctionnement subventions (Aides aux organismes, Qualyse)

Bien qu'adaptés aux compétences et possibilités du Département, ces moyens sont hors de proportion avec ceux dédiés par la Politique Agricole Commune et par la Région, principale collectivité compétente en tant qu'autorité de gestion des fonds européens. Ainsi, l'intervention du Département a vocation à faciliter des initiatives, des expérimentations pour accompagner des changements. Le Département souhaite se concentrer sur un nombre limité d'actions opérationnelles concrètes.

# III. La stratégie du Département

## La gouvernance de la feuille de route

La feuille de route pour l'agriculture est pilotée par le Vice-Président en charge de l'agriculture et de la ruralité, en lien avec la Commission Agriculture et Ruralité.

En application du cadre législatif et réglementaire, les décisions prises doivent être en adéquation avec :

- **les instances de gouvernance** de l'aménagement foncier prévues dans le Code Rural et de la Pêche Maritime, en particulier les commissions départementales et communales ou intercommunales,
- **la convention avec la Région** relative aux aides économiques agricoles pour les interventions dans ce domaine. La convention en vigueur date du 12 octobre 2017 et couvre la durée du Schéma Régional de Développement, de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Celui-ci est en cours de révision par la Région pour juin 2022. Il conviendra de prévoir une nouvelle convention, vraisemblablement en 2022 ou 2023.

Enfin, dans une logique de faisabilité et de dialogue, le Département agit en concertation avec les organisations agricoles locales et en particulier la Chambre d'agriculture de la Vienne.



## Objectifs du Département

Le Département a pour objectif de contribuer à soutenir une agriculture et une sylviculture :

- **économiquement viables** : productions animales et végétales, et autres revenus (agritourisme, énergies renouvelables, ...),
- **en interaction avec le territoire** : ruralité, consommations alimentaires et non-alimentaires (énergies, éco-matériaux, ...),
- **socialement pérennes** : conditions de travail, transmission d'exploitation, qualité des relations et liens de confiance entre producteurs et consommateurs, ...
- **tout en respectant l'environnement** : climat, eau, biodiversité.



## Les axes d'intervention

Afin d'atteindre ces objectifs dans le cadre de ses compétences, l'action du Département est structurée selon les 4 axes suivants :

- **axe 1** : Pour une alimentation durable et locale
- **axe 2** : Pour le maintien et le développement des structures et des filières de proximité
- **axe 3** : Pour un outil foncier de travail performant
- **axe 4** : Pour la lutte et l'adaptation au changement climatique en agriculture

## IV. Pour une alimentation durable et locale

Le développement d'une alimentation locale et de qualité est un enjeu majeur et correspond à une attente sociétale forte. Il revêt un intérêt économique essentiel, par la production de valeur ajoutée locale pour les agriculteurs de la Vienne. De plus, avec un quart de l'empreinte carbone des Français, l'alimentation constitue le premier poste responsable des émissions de gaz à effet de serre (GES), du même ordre de grandeur que le transport ou le logement. Enfin, l'alimentation est également un facteur clé sur le plan de la santé.

Le Département souhaite s'investir de manière prioritaire pour l'alimentation durable et locale, en déployant tous les outils mobilisables et en particulier la restauration collective dans les collèges.

Pour cela, 4 actions sont identifiées :

- **amplifier** l'alimentation durable et locale et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective,
- **soutenir** l'activité de circuits courts en vente directe et encourager son augmentation,
- **participer** à une approche territoriale de l'alimentation durable et locale,
- **promouvoir** les produits agricoles locaux auprès du grand public.



De plus, d'autres ressources sont dédiées par le Département à l'alimentation durable et locale via d'autres approches thématiques, en particulier la communication (Marque Poitou, Salon International de l'Agriculture, évènements, ...), la culture, le tourisme et le sport (Les Heures Vagabondes, La Caravane des Sports, ...) et l'aide aux collectivités (Activ'2).

Enfin, les autres axes de la feuille de route contribuent également au développement d'une alimentation durable et locale, en particulier l'aménagement foncier agricole et forestier de Saint-Martin-la-Pallu, qui a parmi ses objectifs prioritaires le maintien et le développement du maraîchage.

## Amplifier l'alimentation durable et locale et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

### • Animer Agrilocal86

Agrilocal86 est l'une des deux priorités de la feuille de route avec l'aménagement foncier. La plateforme Agrilocal86 permet la vente et l'achat en ligne de produits locaux pour la restauration collective, de manière sécurisée par rapport au code des marchés publics. Elle a été mise en place par le Dé-



partement de la Vienne et la Chambre d'agriculture en janvier 2017. Elle est ouverte à l'ensemble des acteurs de la restauration collective publique et privée de la Vienne. Le chiffre d'affaires global réalisé depuis le lancement atteignait 1 400 000 € au 1<sup>er</sup> septembre 2021. La plateforme compte en 2022, 128 acheteurs (dont 31 collèges, 32 communes, 16 épicerie sociale et solidaires, 6 EHPAD et 7 lycées) et environ 149 fournisseurs (dont 87 agriculteurs, 17 artisans et entreprises locales). La part réalisée par les acheteurs autres que les collèges est en constante progression. La réussite d'Agrilocal86 repose essentiellement sur les animations réalisées auprès des fournisseurs et des acheteurs, pour leur donner l'envie d'utiliser l'outil et le rendre attractif et efficace.

Les objectifs de la feuille de route sont :

### • pour les collèges, public prioritaire du Département :

- Approvisionnement en produits locaux à 40% pour 2022/2023, avec une augmentation annuelle de 5% par an d'ici 2025 pour atteindre l'objectif des 50%,
- 50% de produits sous Signes Officiels de Qualité en 2025, dont 20% de bio local (EGalim),

**agrilocal86**  
Votre marché de restauration collective

### • pour les autres acheteurs :

- Amplifier le recours à Agrilocal86 dans la restauration collective pour l'aider à atteindre les objectifs fixés par la loi EGalim (50 % produits de qualité, dont 22% de bio) avec l'appui d'éventuels partenaires (Interbio, Restau'co, ...),
- Part de l'activité des autres acheteurs sur Agrilocal86 de 25% en 2025 (vs 75% de l'activité réalisée par les collèges).

Afin d'atteindre ces objectifs, les actions mises en œuvre sont les suivantes :

- **pilotage**, suivi, formation, accompagnement des utilisateurs de la plateforme (prise en charge des "autres acheteurs" par la Commission Agriculture et ruralité, des collèges par la Commission en charge de l'Education et des fournisseurs par la Chambre d'Agriculture de la Vienne),
- **animation** du réseau Agrilocal86, maintien de la dynamique et valorisation des participants : visites de fermes par les collégiens, forums, livres de recettes, évènements,
- **fidélisation** des acheteurs pour des commandes régulières (accompagnement personnalisé), sollicitation des acheteurs inscrits qui ne commandent pas,
- **recherche de nouveaux acheteurs** pour Agrilocal86 (communes, collèges privés, lycées, EHPAD, épicerie...) et maintien de la dynamique avec les épicerie sociales et solidaires,
- **recherche de nouveaux producteurs** via la Chambre d'Agriculture de la Vienne et d'une diversification de l'offre (développement de l'offre en produits bio et locaux, nouveaux produits, produits transformés localement).



### • animer Zérogaspi86

Zérogaspi86 est l'outil conçu par le Département de la Vienne pour limiter le gaspillage alimentaire et valoriser les bio-déchets (déchets alimentaires et déchets verts). Déployé sur l'ensemble des collèges, Zérogaspi86 a permis de réduire significativement les bio-déchets des collèges, qui sont en moyenne de 86g par repas et par collégien, contre 147g au niveau national (donnée ADEME).

ZéroGaspi86 s'appuie sur 3 types d'actions, qui nécessitent une animation auprès des personnels de collèges, des équipes pédagogiques et des collégiens :

- **la lutte** contre le gaspillage alimentaire,
- **le tri** des déchets alimentaires en cuisine et dans le restaurant scolaire,
- **la valorisation** des bio-déchets au cas par cas selon les collèges (compostage et alimentation canine principalement).

Afin d'atteindre ces objectifs, les actions mises en œuvre sont les suivantes :

- **suivi des actions** déjà réalisées dans les collèges publics (mesure des effets des actions entreprises),
- **proposition** de relance d'animations/ateliers de sensibilisation dans les collèges, en renforçant les liens avec les collégiens via le Conseil Départemental des Jeunes et les collégiens éco-délégués via la Commission Jeunesse et Sport,
- **appui** si besoin pour proposer l'extension du dispositif aux écoles, collèges privés, EHPAD,
- **soutien** politique aux projets agricoles de valorisation des biodéchets de la restauration collective en méthanisation, via Vienne Agri Métha,
- **augmenter le nombre d'établissements** (écoles, EHPAD, ...) destinataires de la boîte à outils Zérogaspi86.

### • **Développer un outil pour l'approvisionnement en produits locaux des opérateurs touristiques**

La richesse de la Vienne en sites touristiques est un atout majeur : Futuroscope, Center Parcs, Vallée des Singes, Domaine de Roiffé, Les Géants du Ciel... Ces opérateurs touristiques sont motivés pour augmenter leur approvisionnement en produits locaux, ce qui répond de plus à une forte attente de leur public. Toutefois, ces structures privées ne sont pas soumises au Code des Marchés Publics et présentent des particularités spécifiques à leur métier, ce qui implique une adaptation de la démarche Agrilocal86 pour répondre à leurs besoins.

Il est donc convenu avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne de développer un outil spécifique pour l'approvisionnement en produits locaux des opérateurs touristiques. Cet outil pourra de plus bénéficier aux autres sites privés disposant d'une restauration collective.

Cette action sera menée sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture de la Vienne, avec un accompagnement financier du Département qui apportera également un soutien politique.

### • **Élaborer une cartographie des producteurs Agrilocal86**

L'objectif est de les rendre visibles sur un territoire donné et faciliter l'accès à cette information pour les collectivités, les particuliers, les touristes. Elle sera également utilisée pour la prospection de nouveaux producteurs et acheteurs. Cette cartographie sera réalisée en interne et/ou en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne.

## Soutenir l'activité de circuits courts en vente directe et encourager son augmentation

- **Subventionner l'investissement des agriculteurs pour la création d'ateliers et les projets de développement de transformation ou de commercialisation locale**

Par aide directe aux agriculteurs et aux entreprises éligibles via le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAÉ).

Possibilité de co-financements via Activ'2 des investissements sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

- **Accompagner des projets coopératifs permettant de mutualiser un outil de transformation**

Possibilité de proposer aux organismes agricoles des subventions de fonctionnement pour des actions concrètes et évaluables.

Information des agriculteurs et des acteurs locaux des projets à proximité dans le cadre d'échanges directs avec le Département (par exemple avec les agriculteurs en place sur les Espaces Naturels Sensibles, dans les périmètres d'aménagement foncier, ...).

- **Accompagner les producteurs sur les questions de sécurité alimentaire**

Financement à 80% de diagnostics sanitaires par Qualyse dans les exploitations des agriculteurs fournisseurs d'AgriLocal86 le souhaitant (audits conseil 2 heures, révision et rédaction de Plans de maîtrise sanitaire) : expérimentation de 2021 à 2024 suivie d'un bilan pour déterminer les suites à donner.



## Participer à une approche territoriale de l'alimentation durable et locale

### • Accompagner la mise en œuvre des politiques alimentaires intercommunales :

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.). (exemple PAT Grand Poitiers).

L'action du Département consiste en une participation technique à l'élaboration des projets territoriaux (PAT), en particulier pour :

- **apporter** le retour d'expérience du Département, pilote sur le sujet depuis 2017 via Agrilocal86 et Zérogaspi86,
- **promouvoir** Agrilocal86 auprès des collectivités,
- **faciliter** la mise en cohérence des PAT à l'échelle départementale (mutualisation, évitement de concurrence, complémentarités des productions, ...).

### • Soutenir les projets structurants de filières et de logistique

Le développement des circuits courts à grande échelle nécessite le développement d'infrastructures spécifiques (plateformes logistiques, légumeries conserveries, transformation...). De plus, des dynamiques émergent pour constituer de nouvelles filières, par exemple sur le chanvre alimentaire.



De manière générale, le Département privilégie les orientations suivantes :

- **localisation** adaptée au besoin des producteurs et des consommateurs,
- **maîtrise d'ouvrage** préférentiellement au moins pour partie par les producteurs agricoles, pour les impliquer au cœur du projet, sécuriser l'investissement et générer un bénéfice agricole,
- **intérêt** d'une dimension sociale par insertion professionnelle ou emploi adapté,
- **partenariat** avec les intercommunalités pour une cohérence avec les projets alimentaires territoriaux.

Pour cela, le Département apportera :

- **une participation technique et un soutien politique** :
  - lors de l'élaboration des projets,
  - en favorisant l'utilisation des équipements via Agrilocal86 et l'outil pour les opérateurs touristiques lorsqu'il sera développé,
- éventuellement au cas par cas, possibilité de **subvention de fonctionnement** des acteurs agricoles locaux pour des projets concrets,
- **aide en investissement** à examiner au cas par cas, en adéquation avec les possibilités juridiques et financières, en mobilisant en priorité :
  - les financements possibles via le Plan de Développement Rural Régional et en particulier le PCAE (élaborés par la Région),
  - Activ'2 en cas de maîtrise d'ouvrage partiellement publique.

## Promouvoir les produits agricoles locaux auprès du grand public

### • Soutenir le développement du drive fermier

La Chambre d'Agriculture de la Vienne pilote la création du drive fermier, outil internet d'achat en ligne de produits agricoles locaux. Un déploiement progressif est prévu sur trois ans, avec le développement de points de livraison sur l'ensemble du territoire départemental.



Le Département apporte :

- **une aide en fonctionnement** dégressive sur 3 ans pour accompagner le développement jusqu'à l'équilibre financier,
- **un soutien politique** et une communication régulière via les supports de communication du Département (La Vienne mag, internet, réseaux sociaux, ...).

### • Labelliser les produits agricoles locaux via la Marque Poitou

La marque Poitou a été développée par les Départements de la Vienne et des Deux-Sèvres pour promouvoir les produits du Poitou, dont des produits alimentaires. Il serait opportun de valoriser la provenance locale des produits agricoles de la marque Poitou dans l'ensemble des étapes de la fabrication. Cette réflexion sera partagée avec le Département des Deux-Sèvres, co-fondateur de la marque Poitou.

### • Participer à la communication auprès du grand public sur l'offre en produits agricoles locaux

Le Département s'implique fortement dans l'information et la promotion des produits agricoles locaux auprès du grand public, via :

- **le financement** éventuel au cas par cas, le relais de communication et l'accompagnement promotionnel des événements organisés par les acteurs locaux sur les produits agricoles locaux (Concours des Saveurs, La Ferme s'invite, ...), ainsi que sur l'offre existante (articles sur les magasins de producteurs par exemple),
- **l'incitation au recours aux produits locaux** lors d'événements en particulier culturels et sportifs, dans le cadre de la charte des événements éco-responsables en cours d'élaboration, avec une exemplarité lors des événements organisés par le Département (goûters de la Caravane des Sports, buvettes des concerts des Heures Vagabondes de la Vienne, ...),
- **un stand partagé** avec le Département des Deux-Sèvres pour promouvoir les produits agricoles locaux au Salon International de l'Agriculture.



## V. Pour le maintien et le développement des structures et des filières de proximité

Le maintien et le développement des filières agricoles de proximité est un enjeu majeur pour la viabilité sociale et économique du tissu rural. Ils impliquent également un développement des relations entre la profession agricole et le reste de la société, notamment pour faciliter l'acceptation locale du fonctionnement et des contraintes agricoles, dans un contexte de péri-urbanisation et de rurbanité croissantes.

Au regard du contexte socio-économique actuel, il est également impératif d'avoir un accompagnement pour la viabilité des exploitations en termes de soutien aux agriculteurs en difficulté en pleine adéquation avec la compétence sociale du Département.

Trois actions spécifiques sont identifiées :

- **soutenir** les filières et activités agricoles à valeur ajoutée économique
- **aider** les agriculteurs en difficulté
- **contribuer** à la compréhension des enjeux agricoles par la population

Au-delà, par son engagement en faveur de l'alimentation locale et de l'environnement, développés dans les axes 1 et 4, le Département contribue à ces enjeux.



Le budget dédié aux actions touristiques est financé via d'autres thématiques du Département (tourisme et randonnées).

## Soutenir les filières et activités agricoles à valeur ajoutée économique

### • Soutenir l'élevage

L'élevage est une activité traditionnelle importante mais en déclin. La Vienne est le 3<sup>ème</sup> département en terme de cheptel caprin, et dispose également d'une diversité d'élevage ovin, bovin viande et lait, ainsi que cunicole et porcin. La Vienne dispose également d'un patrimoine de races anciennes spécifiques, telle que la chèvre poitevine et le baudet du Poitou. 13% des exploitations de la Vienne ont une activité d'élevage, toutefois en régression particulièrement dans les exploitations de spécialisation animale (-31% entre 2010 et 2020). Seuls les élevages de bovins viande voient leur nombre se maintenir. La baisse est également forte pour les fermes associant culture et élevage.



### • Participation à la veille sanitaire pour les animaux d'élevage

Conformément au Code Rural et de la Pêche Maritime, le Département participe à la veille sanitaire via le financement du laboratoire Qualyse, syndicat mixte dont il est membre avec les Départements de la Charente-Maritime, de la Corrèze et des Deux-Sèvres. Dans ce cadre, le Département finance deux missions :

### • La mission de service public d'épidémiologie animale

L'épidémiologie animale s'apparente à un véritable service public de santé animale. Elle contribue à distinguer les pathologies d'importance, permet la mise en place des mesures de protection et d'alerter les populations et les professionnels dans l'apparition de risques zoonotiques.

Les objectifs de ce service public portent sur le maintien d'un équipement de proximité conservant sa capacité d'intervention, contribuant à la veille sanitaire et réactif pour faire face à des crises sanitaires de type Fièvre Catarrhale Ovine ou grippe d'origine animale. Il requiert un personnel compétent (vétérinaires et techniciens de laboratoire) régulièrement formé dans le domaine de l'autopsie et du diagnostic ainsi que des locaux et outils techniques d'analyses maintenus à niveau tout en protégeant les opérateurs et l'environnement.

Il s'agit en premier lieu des prestations de service public réalisées au profit des éleveurs, plus particulièrement de ruminants (ovins, caprins, bovins), dans le cadre de maladies réputées contagieuses gérées par la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Par ailleurs, Qualyse réalise au profit des éleveurs : des autopsies, des recherches bactériologiques et virales, des antibiogrammes à des fins de traitement raisonné.

### • La surveillance sanitaire du cheptel

Le soutien à la surveillance sanitaire du cheptel et à la prophylaxie est réalisé par Qualyse, en lien avec les Organismes à Vocation Sanitaire (OVS) en particulier le Groupement de Défense Sanitaire de la Vienne (GDS86), dans le cadre de sa mission d'épidémiologie-surveillance et de lutte contre les maladies préjudiciables à leur activité ou dangereuse pour l'homme.

Les actions sanitaires sont les suivantes :

- **la surveillance et dépistage** de maladies transmissibles à l'homme lors d'avortement,
- **la surveillance et la maîtrise** des extensions de maladies,
- **la suppression des sources locales** de contamination (plan d'assainissement),
- **l'assurance de la continuité** territoriale de service (transport vers Qualyse).

### • Aide aux organisations et aux filières d'élevage

Au cas par cas et dans le cadre de la Convention avec la Région sur les aides économiques agricoles, le Département soutient financièrement les actions concrètes et non financées par ailleurs pour le maintien et le développement de l'élevage, ainsi que la sauvegarde des races anciennes et en voie de disparition.

### • Promouvoir les filières à forte valeur ajoutée

La viabilité économique des exploitations est une condition sine qua non pour l'équilibre socio-économique rural, permettre le développement d'objectifs environnementaux et pour répondre aux enjeux géopolitiques liés à l'agriculture en particulier d'autosuffisance alimentaire. Le développement par la profession agricole de filières à forte valeur ajoutée contribue à cet objectif indispensable de viabilité économique.

Au cas par cas et dans le cadre de la Convention avec la Région sur les aides économiques agricoles, le Département soutient financièrement les actions concrètes et non financées par ailleurs pour le développement de filières à forte valeur ajoutée, dont notamment :



- **l'agriculture biologique**
- **les labels et démarches de qualité**
- **le maraîchage**, en particulier en lien avec l'opération d'aménagement foncier de Saint-Martin-la-Pallu (détaillé dans l'axe 3)
- **filières spécifiques** (apiculture, productions spécialisées...)

De manière générale, le Département privilégie les actions ayant une répercussion directe sur le territoire départemental, ainsi que les secteurs sensibles pour la ressource en eau potable.

### • Encourager le tourisme à la ferme

Le tourisme rural et les loisirs de proximité sont en plein essor, notamment suite à la crise sanitaire. Le tourisme à la campagne est recherché pour se reconnecter à la nature et au terroir. Cette dynamique, bénéfique pour la ferme Vienne, crée des débouchés économiques et renforce les liens entre la profession agricole et le reste de la population.

Le Département se mobilise pour cet enjeu, en particulier via sa politique d'alimentation locale et durable, développée dans l'axe 1. Au-delà, le Département encourage le tourisme à la ferme via d'autres actions plus spécifiquement touristiques :

### • Valoriser le tourisme à la ferme via le schéma départemental du tourisme

Dans le cadre de sa compétence partagée pour le tourisme, le Département structure son engagement important pour le tourisme via le schéma départemental touristique. Celui-ci est actuellement en cours de révision. Le développement du tourisme à la ferme constitue un enjeu de cette révision, notamment via :

- **l'intégration** des offres de tourisme à la ferme dans le Système d'information touristique pour permettre ensuite la création d'offres thématiques de mise en tourisme et la promotion des exploitations agricoles,
- **la vente** des productions dans les boutiques de l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou (Poitiers, Center Parcs, Futuroscope),
- **la promotion** via l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou et les Offices de tourisme,
- **la promotion** lors d'évènements tels que le salon Proxi'Loisirs.



### • Participer au guide national Vélo et fromages

Le guide Petit Futé VÉLO ET FROMAGES est réalisé en partenariat avec l'Assemblée des Départements de France et est à portée nationale. Pour la Vienne, six boucles sont indiquées. Elles représentent 285 km qui croisent au minimum 3 partenaires de production ou transformation de lait. Elles mettent en valeur la filière fromage de nos territoires (visites de fermes, transformation, cave d'affinage et rencontre avec les producteurs). Le guide Petit Futé VÉLO ET FROMAGES est vendu au grand public dans les grandes enseignes. L'édition 2021-2022 met en avant l'agrotourisme et les excursions à faire dans la Vienne.



## Aider les agriculteurs en difficulté

Aider les agriculteurs en difficulté est un impératif pour leur permettre de retrouver un équilibre de vie, la dignité et le respect d'eux-mêmes. Des difficultés économiques peuvent dégénérer dans un cercle vicieux ayant des conséquences pouvant être dramatiques, sur l'ensemble de la famille. L'accompagnement par des personnes spécialisées est indispensable, le plus tôt possible, en créant un lien de confiance et en agissant sur tous les leviers possibles, tant économiques, sociaux, administratifs, humains, ...

Au-delà des actions décrites dans la feuille de route, il est rappelé le soutien apporté par le Département aux agriculteurs bénéficiaires du RSA.

En Vienne, 150 familles du milieu agricole bénéficient du RSA.

### • Contribuer au dispositif FERTIL de la Chambre d'Agriculture de la Vienne

FERTIL est un dispositif de la chambre d'Agriculture de la Vienne qui propose aux agriculteurs en difficulté, un ou plusieurs entretiens afin d'analyser leur situation de manière objective, pour prendre du recul face à une ou plusieurs difficultés sur le plan humain, personnel, relationnel, technique, économique, financier, et de bénéficier d'un avis extérieur.

Le comité FERTIL est composé de : la MSA, la Chambre d'Agriculture de la Vienne, Solidarité Paysans, CER France, COGEDIS, Banques (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Populaire), la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), Coopératives (FRCOOP), Syndicats (FNSEA, Jeunes Agriculteurs, Confédération Paysanne et Coordination Rurale), le Groupement de Défense Sanitaire (GDS).

Ce comité peut permettre d'obtenir un financement pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé social, technique ou économique.

### • Soutenir l'association Solidarité Paysans

Solidarité Paysans est une association constituée de bénévoles principalement retraités agricoles et de salariés. En 2020, Solidarité Paysans Poitou-Charentes a accompagné 65 exploitations agricoles en Vienne, soit 96 personnes. Dans la Vienne, la majorité des exploitations sont accompagnées depuis moins de trois ans et dix le sont depuis plus de quatre ans. L'essentiel de l'aide concerne un règlement amiable, un redressement judiciaire ou un accompagnement dit « léger ». Les exploitations en grande culture représentent un tiers des dossiers accompagnés en 2020 suivies des élevages en bovins viande, ovins, bovins lait, caprins et avicoles. Parmi les 96 personnes accompagnées, la majorité étaient des hommes de plus de 40 ans. Le nombre d'exploitations accompagnées par Solidarité Paysans est en augmentation (266 en 2018, 330 en 2019, 326 en 2020 à l'échelle Poitou-Charentes).

## Contribuer à la compréhension des enjeux agricoles par la population

Des incompréhensions voire des conflits émergent autour de l'impact de l'agriculture sur l'environnement et la santé, ainsi que des conflits d'usage en zone périurbaine. Ils sont souvent pour partie liés à un manque de connaissance des pratiques et du fonctionnement agricoles. Les instances de dialogue et de concertation sont indispensables, pour partager les enjeux et contraintes de chacun, point de départ nécessaire pour la recherche de solutions.

### • Participer à des animations et des événements

Le Département encourage les moments de dialogue et développe des supports de communication pour mieux faire connaître et comprendre les enjeux et contraintes de la profession agricole en Vienne. En particulier, deux moments phares sont à souligner :

#### • La Ferme s'invite

L'évènement La Ferme s'invite a lieu tous les ans au mois de novembre. Il a pour objectif de proposer un espace de rencontres et d'échanges entre le monde de l'élevage et le grand public, de présenter la diversité des races, l'excellence du travail des éleveurs et des métiers de l'agriculture.



#### • La Conférence agricole départementale

Le Département et la Chambre d'Agriculture de la Vienne co-organisent un rendez-vous annuel pour échanger sur des thématiques agricoles ciblées, en général à l'attention des élus locaux.

Au-delà, le Département communique régulièrement sur la ferme Vienne via le Vienne mag, les réseaux sociaux, et auprès de la presse.

- **Relayer avec pédagogie les enjeux agricoles locaux**

Le Département communique et soutient les enjeux agricoles et plus précisément le fait que la viabilité économique des exploitations est indispensable pour pouvoir également atteindre des objectifs environnementaux et sociaux. Cette mobilisation politique se décline :

- **à l'échelle départementale**, en particulier par la participation aux commissions et autres instances thématiques (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, Commissions locales de l'eau, comités de pilotage divers...),
- **à une échelle plus large**, le Département participe à la concertation des planifications régionales et du bassin Loire-Bretagne pour l'eau. Il peut également relayer des problématiques particulières au niveau national, via l'Assemblée des Départements de France ou auprès du Gouvernement et des parlementaires.



## VI. Pour un outil foncier de travail performant

Au titre du Code rural et de la pêche maritime, le Département dispose d'une compétence spécifique en foncier rural pour améliorer les structures foncières agricoles et forestières. Cette compétence se décline telle une boîte à outils en divers types de procédures possibles sous maîtrise d'ouvrage départementale.

La qualité du parcellaire facilite les conditions de travail des agriculteurs. Le regroupement des parcelles autour du siège d'exploitation limite les déplacements. La taille et la forme des parcelles facilitent l'exploitation et le maniement des engins, et peuvent optimiser l'épandage et l'irrigation. Les aménagements fonciers facilitent également les échanges pour implanter aux endroits adaptés les types de productions agricoles et les éléments pour l'environnement (bandes enherbées, haies, surface d'intérêt écologique...).

Les Aménagements Fonciers Agricoles, Forestiers et Environnementaux (AFAFE) permettent de plus une action globale sur les réseaux. En effet, l'opération définit un programme de travaux connexes (chemins, rétablissement de voiries, haies, fossés, ...). Les travaux connexes sont réalisés par la commune ou une association foncière (AFAFAF) avec l'appui



technique du Département. Les travaux connexes sont cofinancés par le maître de l'ouvrage en cas d'ouvrage linéaire (par exemple une voie ferrée ou une route nationale). La réalisation des travaux connexes doit correspondre exactement au programme entériné en Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF), en raison du respect nécessaire :

- du Code Rural et de la Pêche Maritime et des engagements environnementaux demandés par l'Etat, pour prévenir les risques de contentieux,
- de la co-construction avec l'ensemble des acteurs réunis au sein des commissions communales ou intercommunales et des engagements pris avec les co-financeurs.

Ainsi, le Département conduit trois types d'actions foncières :

- **il assure la maîtrise d'ouvrage d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE)** en cas d'infrastructures linéaires, comme ce fut le cas par exemple pour la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique. Ces opérations sont remboursées par le maître d'ouvrage linéaire. Elles permettent de corriger la fragmentation des exploitations agricoles, des chemins et du réseau hydraulique coupés par l'infrastructure linéaire.
- **il assure la maîtrise d'ouvrage d'opérations foncières** facultatives après demande des communes. La Vienne privilégie la recherche d'objectifs d'intérêt généraux pour l'environnement et l'agriculture, en plus de l'amélioration des structures foncières agricoles. Ces opérations sont conséquentes en termes de moyens mobilisés et durent plusieurs années. Le Département se concentre donc sur un nombre limité d'opérations à forts enjeux.
- **il accompagne financièrement** le Centre National de la Propriété Forestière pour l'amélioration du foncier forestier, extrêmement morcelé en Vienne.

# Mener l'AFAGE de Saint-Martin-la-Pallu

Budget : 700 000 € TTC à la charge du Département

Cet aménagement foncier a été demandé par le Conseil Municipal de la commune de Saint-Martin-La-Pallu dans le but de soutenir et de développer l'activité maraîchère et plus globalement, améliorer les conditions d'exploitation des propriétés agricoles dont le morcellement est extrême. C'est une opération d'aménagement foncier « classique » à la demande de la commune.

Le Département qui le finance à 100% a fixé les 3 objectifs suivants :

- 1. Contribuer au maintien** voire au développement du maraîchage, par la création de structures foncières dédiées dans les terres basses, en lien avec Agrilocal86,
- 2. Contribuer à la reconquête** de la qualité des eaux du bassin de la Pallu par des actions foncières sur les têtes de bassin (situées en terres hautes), en lien avec le Schéma départemental de l'eau,
- 3. Améliorer les conditions d'exploitations agricoles** sur les terres hautes, par une mise en adéquation des structures foncières avec les structures d'exploitation, voire une amélioration de celles-ci.

L'arrêté ordonnant l'aménagement foncier en date du 18 décembre 2020, porte sur 2 397 ha, le calendrier financier de l'opération est le suivant

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits	130 K€	140 K€	150 K€	150 K€	130 K€	125 K€	125 K€
Etapes	Classement des terres	Plan de base	Projet	Consultation Enquête publique	Recours Adoption CDAF	Subv 70% plantations	Subv 70% plantations



## Réaliser l'AFAFE lié à la déviation de la N147 à Lussac-Les-Châteaux

Le Département est maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement foncier liée à la réalisation d'un ouvrage linéaire « déviation de la RN147 à Lussac-les-Châteaux » dont le maître d'ouvrage est la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL - Nouvelle-Aquitaine).

L'aménagement foncier a pour objet de remédier aux dommages causés par la création de la déviation de la RN 147 dans les communes situées de part et d'autre de cet ouvrage.

Par le biais d'une convention de financement, l'État (DREAL) rembourse les frais engagés par le Département maître d'ouvrage de l'aménagement foncier qui porte, d'une part, sur le remboursement des frais de personnel et charges de structure sur la base de 0,5 ETP sur une durée de 5 ans pour 125 000 € et, d'autre part, sur le remboursement des dépenses en investissement réalisées par le Département estimées à 630 K€ HT soit 756 € TTC (la TVA de l'opération est remboursée par l'Etat au titre du Fond de compensation de la TVA).

L'arrêté ordonnant l'aménagement foncier en date du 18 janvier 2022, porte sur 2344 ha, le calendrier financier TTC de l'opération est le suivant :

Années	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits (remboursés par la DREAL)	189 K€	189 K€	151,2 K€	151,2 K€	75,6 K€	Hors convention
Etapes	Plan de base	Projet	Consultation Enquête publique	Recours Adoption CDAF	Subv 70% plantations	Subv 70% plantations

## Proposer un aménagement foncier sur le périmètre de captage de Fleury et de la Jallière

### • Étude préalable

Est envisagée par le Département une étude préalable à un aménagement foncier sous la forme d'un Échange et Cession d'Immeubles Ruraux (ECIR) ou éventuellement d'un Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) sur le périmètre de captage des sources de Fleury et la Jallière sur les territoires des communes de Boivre-la-Vallée et de Curzay-sur-Vonne avec extension sur la commune de Jazeneuil, et éventuellement sur la commune "Les Forges" (79).

La consultation pour la recherche d'un géomètre expert en aménagement foncier et d'un bureau d'étude en environnement pourra être lancée en 2022 sur un périmètre de 4 476 ha.

Le coût est estimé à 120 K€ avec l'échéancier de réalisation suivant :

Années	2022	2023	2024
Crédits	50 K€	40 K€	30 K€
Étapes	Etude foncière et environnementale	Fin de l'étude foncière et environnementale Analyse des enjeux	Opportunité AFAFE ou ECIR Adoption périmètre et schéma directeur

### • ECIR OU AFAFE FLEURY LA JALLIERE

Suivant les conclusions de l'étude préalable, les calendriers prévisionnels sous la forme d'un ECIR ou d'une AFAFAFE seraient les suivants :

Dans le cas d'un ECIR 400 000 €

Années	2025	2026	2027	2028
Crédits	100 K€	100 K€	100 K€	100 K€
Étapes	Recensement des propriétés volontaires	Négociation proposition d'échanges	Etablissement du projet d'ECIR consultation	Etude recours Adoption publication

Dans le cas d'une AFAFE Enveloppe 600 000 €

Années	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Crédits	100 K€	120 K€	130 K€	130 K€	120 K€	100 K€
Étapes	Classement des terres	Plan de base	Projet	Consultation Enquête publique	Recours Adoption CDAF	Subv 50% travaux connexes

## Conduire éventuellement d'autres opérations

### • Étude préalable sur l'opportunité d'une AFAFE liée à la déviation à Saint-Julien-L'Ars

Cet aménagement foncier est intégré dans l'opération routière sous maîtrise d'ouvrage du Département. Sous réserve de l'inscription de cette opération routière dans le Schéma Départemental Routier et de son calendrier, la consultation pour la recherche d'un géomètre expert en aménagement foncier et d'un bureau d'étude en environnement sera lancée en 2023 sur un périmètre qui reste à définir.

Le coût serait de l'ordre de 120 K€ avec l'échéancier de réalisation suivant :

Années	2023	2024	2025
Crédits	20 K€	50 K€	50 K€
Étapes	Etude foncière et environnementale	Fin de l'étude foncière et environnementale Analyse des enjeux	Opportunité AFAFE et mode (en inclusion ou exclusion d'emprise) Adoption périmètre et schéma directeur

### • AFAFE Déviation RD 951 Saint-Julien-L'Ars

Dans le cas où la décision de créer une AFAFE serait validée, enveloppe potentielle de 900 K€ dont 200 K€ de travaux connexes à la charge du Département.

Le calendrier financier de l'opération pourrait être le suivant :

Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Crédits	130 K€	140 K€	150 K€	150 K€	130 K€	500 K€
Étapes	Classement des terres	Plan de base	Projet	Consultation Enquête publique	Recours Adoption CDAF	Travaux connexes 100%

### • Étude préalable sur l'opportunité d'une autre opération d'aménagement foncier

Le calendrier budgétaire montre la possibilité d'engager une nouvelle opération à partir de 2025. Celle-ci sera choisie au regard des demandes locales, des enjeux de territoire et de la pertinence de mettre en œuvre une opération, qui viserait obligatoirement des objectifs d'intérêt général agricoles et environnementaux.

Le calendrier financier TTC de l'opération serait le suivant :

Années	2025	2026	2027
Crédits	20 K€	40 K€	40 K€
Etapes	Etude foncière et environnementale	Fin de l'étude foncière et environnementale Analyse des enjeux	Opportunité AFAFE ou ECIR et mode en inclusion ou exclusion d'emprise) Adoption périmètre et schéma directeur

Enfin, d'autres besoins d'aménagements fonciers liés à des ouvrages linéaires peuvent émerger entre 2022 et 2030, par exemple en fonction de l'évolution des projets de liaison Poitiers-Limoges.

## Faciliter la restructuration foncière forestière

L'extrême morcellement du parcellaire forestier foncier en Vienne est peu favorable à son exploitation.

Le Département, via une convention annuelle confiée au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) une mission d'animation auprès des propriétaires forestiers pour les inciter à regrouper leurs parcelles boisées par le biais d'échanges ou d'acquisitions de parcelles boisées. Dans ce cadre, des animations complémentaires pourront être réalisées sur des thématiques sylvicoles.

La mise en œuvre d'une procédure de biens vacants et sans maître peut être organisée pour les communes volontaires bénéficiant d'une animation via le CNPF.

## VII. Pour la lutte et l'adaptation au changement climatique en agriculture

La profession agricole améliore son impact sur l'environnement, qui reste très significatif en termes de :

- **Climat** : en Vienne, l'agriculture est la première source d'émission de gaz à effet de serre à égalité avec les déplacements (36% des émissions, source : synthèse des Plans Climat Air Energie Territoriaux). Les sources d'émissions de gaz à effet de serre en agriculture sont par ordre de priorité décroissant :

- les apports d'intrants en cultures (nitrates chimiques, phytosanitaires),
- le bétail ruminant,
- les carburants des véhicules agricoles.

En revanche, les prairies ont un impact positif en termes de séquestration carbone, ainsi que des pratiques telles que l'agroforesterie et le développement des haies. De plus, l'approvisionnement alimentaire en produits agricoles locaux diminue les émissions liées au transport des denrées.

- **Eau** : la qualité et la quantité de la ressource en eau sont un enjeu majeur. En Vienne, les nitrates et les produits phytosanitaires fragilisent 40% des captages d'eau potable. De plus, la Vienne est classée en Zone de Répartition des Eaux, autrement dit présentant un déficit structurel entre les volumes en eau disponibles et consommés. Une évolution de la ferme Vienne est nécessaire pour permettre des activités économiquement viables tout en maintenant la ressource en eau nécessaire prioritairement pour l'alimentation en eau potable et le bon fonctionnement des écosystèmes. En particulier, le maintien de l'élevage qui diminue au profit des grandes cultures constitue une problématique majeure.



• **Biodiversité** : l'agriculture modèle et entretient depuis des siècles la quasi-totalité des écosystèmes de la Vienne et leur richesse naturelle. Toutefois, l'intensification des pratiques et la diminution de l'élevage contribue très fortement à l'érosion de la biodiversité, et ce à une échelle bien plus vaste que la Vienne. Par exemple, en Poitou-Charentes, 44% des 178 espèces d'oiseaux nicheurs sont menacés de disparition du territoire, principalement en raison de l'évolution de leurs habitats. De même, 50% de la surface des zones humides en France a disparu entre 1960 et 1990.



Il est également souligné l'importance d'une agriculture de qualité environnementale pour les paysages, le cadre de vie, et donc l'attractivité économique, résidentielle et touristique de la Vienne.

Le Département a pour objectif d'encourager une agriculture décarbonée, positive pour l'environnement et viable économiquement.

Au regard de l'ampleur de cet objectif et de ses moyens et compétences, le Département :

- s'inscrit dans une logique de contribution à un effort collectif,
- souligne l'impératif pour les agriculteurs d'avoir une activité qui soit économiquement et socialement viable, et le besoin de dialogue, de compréhension et de respect des enjeux de chacun
- concentre son intervention sur des actions ciblées concrètes non financées par ailleurs, avec un souci d'exemplarité dans le cadre de ses compétences (Espaces Naturels Sensibles, eau, bâtiments, solidarité territoriale, économie agricole).

Les actions du Département présentées dans la feuille de route pour l'agriculture sont concentrées sur l'enjeu climat, tout en générant également des co-bénéfices pour l'eau et la biodiversité. En effet, la Région et les Agences de l'eau pilotent déjà des programmes d'ampleur pour l'eau.

De plus, le Département agit par ailleurs pour l'eau et la biodiversité via le Schéma Départemental de l'Eau et les Espaces Naturels Sensibles.

Ainsi, les actions du Département au titre de la feuille de route pour l'agriculture sont les suivantes :

- **animer** une dynamique départementale pour le miscanthus,
- **accompagner** la transition climatique agricole.

Au-delà, le Département n'accompagnera aucune action pour l'agriculture négative pour l'environnement. Ainsi, l'ensemble de la feuille de route pour l'agriculture est intégré dans le plan SEVE du Département (Stratégies et Engagements de la Vienne en Environnement). Par ailleurs, il est rappelé l'incidence positive des actions du Département répartie dans les autres axes de cette feuille de route pour l'agriculture. Les autres moyens mobilisés par le Département sont les ressources dédiées aux Espaces Naturels Sensibles, le plan arbres, et pour les autres thématiques en interface (aide aux collectivités et bâtiments).

## Animer une dynamique départementale pour le Miscanthus

En partenariat avec la Communauté de Communes du Haut-Poitou, le Département a en projet la construction d'un pôle socio-éducatif incluant un collège à Mirebeau pour 2025 et vise un niveau de performance énergétique et carbone élevé : E3C2 voire E4C2. Pour répondre aux besoins énergétiques des bâtiments, le choix d'une chaufferie biomasse au Miscanthus a été validé.

Ce projet est l'opportunité d'aller plus loin et d'encourager la création d'une filière départementale de Miscanthus, une plante aux multiples vertus agronomiques et environnementales. En effet, la création d'une filière Miscanthus locale permettrait de répondre à trois objectifs :

- **la lutte** contre le changement climatique par les faibles rejets de CO2 de ce combustible biomasse,
- **la préservation**, voire la reconquête de la qualité de l'eau par la protection des aires d'alimentation de captage d'eau potable, objectif prioritaire du Schéma Départemental de l'Eau (SDE),
- **la sécurisation** des revenus des agriculteurs locaux par son rendement et la garantie de contrats de long terme.

Ainsi, le Département souhaite animer en partenariat avec Grand Poitiers un collectif pour l'émergence d'une filière de Miscanthus qui s'inscrit dans la transition énergétique en disposant localement d'une production permettant d'alimenter les chaudières collectives publiques et privées de la Vienne. Pour cela, l'ensemble des acteurs concernés sera étroitement associé, en particulier la Chambre d'Agriculture de la Vienne, les intercommunalités et les producteurs d'eau potable.



## Accompagner la transition climatique agricole

La transition climatique agricole est en phase d'émergence. Des projets apparaissent et cette dynamique va très certainement s'amplifier dans les prochaines années.

Le Département apportera au cas par cas une aide aux organismes agricoles et aux structures environnementales pour le conseil et l'expérimentation des pratiques agricoles, via des actions concrètes et peu ou insuffisamment finançables par ailleurs.

Ces actions potentiellement finançables portent sur :

- **La diminution des émissions de gaz à effet de serre en agriculture :**
  - les pratiques économes en intrants
  - l'autonomie des exploitations
  - la séquestration carbone

- **La structuration de nouvelles filières agricoles :**

- les énergies renouvelables (biomasse comme le miscanthus, la méthanisation),
- les éco-matériaux (chanvre par exemple).

- **L'adaptation de l'agriculture et de la sylviculture au changement climatique :**

- l'évolution des productions agricoles et sylvicoles adaptées au changement climatique notamment en termes de moindre consommation d'eau,
- la gestion quantitative de l'eau (pilotage de l'irrigation, retenues de substitution...).

De plus, le Département prévoit, via le programme Activ'2, le financement d'investissements intercommunaux en faveur de constructions utilisant des productions agricoles décarbonées de la Vienne (énergies renouvelables et éco-matériaux).

De même, il mobilise ces ressources pour ses propres projets de constructions.

Par ailleurs, le Département participe aux projets territoriaux locaux sur ces thématiques :

- membre fondateur de Vienne Agri Métha,
- contributeur au projet chanvre porté par Grand Poitiers et Eaux de Vienne,
- mise en réseau de porteurs d'initiatives locales et de projets,
- ...



Enfin, il apporte son soutien politique pour ces thématiques, via sa contribution aux planifications territoriales et sa possibilité d'interpeller si besoin, les instances régionales et nationales.

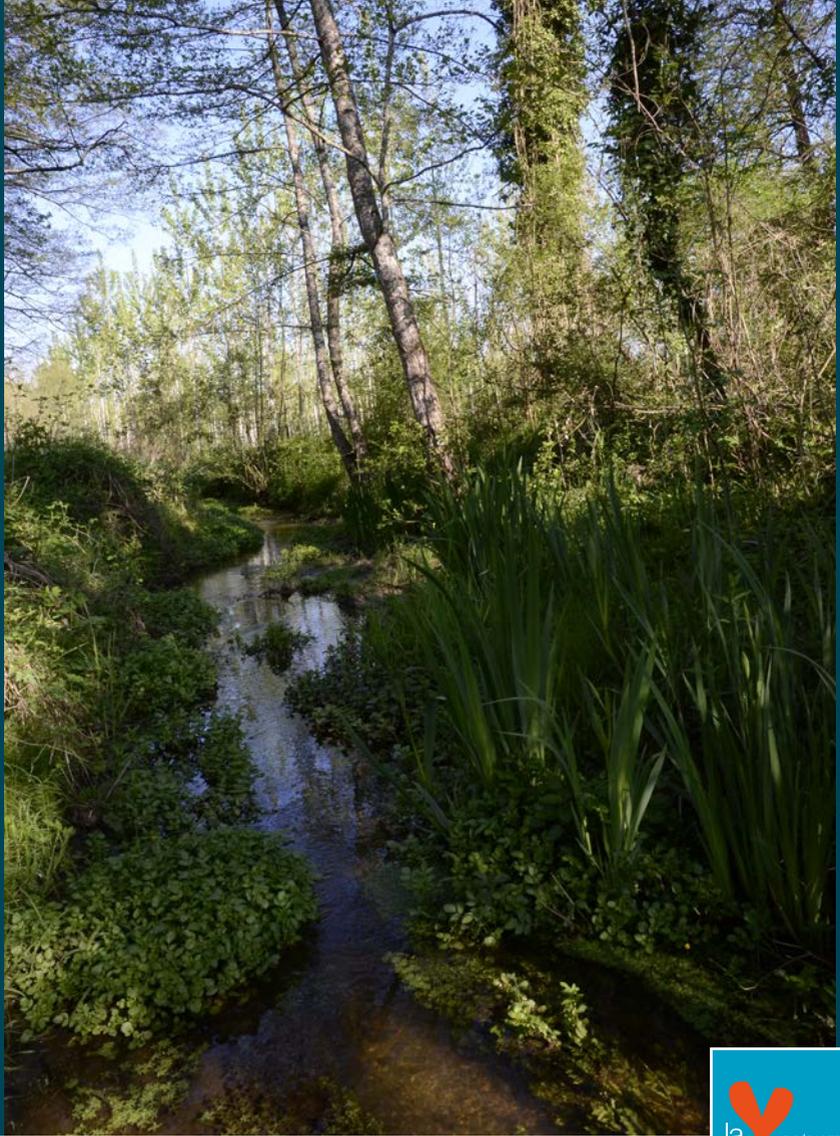
# VIII. Synthèse financière

## Budget annuel moyen

Objet ou action	Projet feuille de route 2022-2027 : budget annuel				
	Fonctionnement		Investissement		Recettes
	Maîtrise d'ouvrage	Subventions	Maîtrise d'ouvrage	Subventions	
<b>ECONOMIE AGRICOLE</b>					
Soutien à l'investissement des exploitations agricoles hors Autorisation de programme				135 000 €	
<b>Agrilocal86</b> (Adhésion plateforme agrilocal + animations + accompagnement sécurité alimentaire via le laboratoire QUALYSE)	45 000 €	50 000 €			
Aides aux organismes agricoles		381 000 €			
Veille sanitaire et prophylaxie animale confiée au Laboratoire QUALYSE		334 000 €			
<b>Total économie agricole</b>	<b>45 000 €</b>	<b>765 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>135 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>AMENAGEMENT FONCIER</b>					
Aménagements fonciers	17 000 €	25 000 €	250 000 €	15 000 €	100 000 €
<b>Total aménagement foncier</b>	<b>17 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>100 000 €</b>

## Détail aménagements fonciers :

Années	2022	2023	2024	2025	2026	2027
AFAFE Saint Martin la Pallu	140 000 €	150 000 €	150 000 €	130 000 €	125 000 €	125 000 €
Fleury la Jallière : étude préalable	50 000 €	40 000 €	30 000 €			
Fleury la Jallière : hypothèse ECIR				100 000 €	100 000 €	100 000 €
Fleury la Jallière : hypothèse AFAF				100 000 €	120 000 €	130 000 €
Autre opération : étude préalable				20 000 €	40 000 €	40 000 €
<b>Total 1 (ECIR Fleury la Jallière)</b>	<b>190 000 €</b>	<b>190 000 €</b>	<b>180 000 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>265 000 €</b>	<b>265 000 €</b>
<b>Total 2 (AFAFE Fleury la Jallière)</b>	<b>190 000 €</b>	<b>190 000 €</b>	<b>180 000 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>285 000 €</b>	<b>295 000 €</b>
<b>Opérations compensées par recette</b>						
Dévation RN147 Lussac les Châteaux	189 000 €	189 000 €	151 200 €	151 200 €	75 600 €	Hors convention
Saint Julien l'Ars		20 000 €	50 000 €	50 000 €	130 000 €	140 000 €
<b>Total opérations compensées par recette</b>	<b>189 000 €</b>	<b>209 000 €</b>	<b>201 200 €</b>	<b>201 200 €</b>	<b>205 600 €</b>	<b>140 000 €</b>



**Département de la Vienne**

Place Aristide Briand

CS 80319 - 86008 POITIERS Cedex

■ [lavienne86.fr](http://lavienne86.fr)